

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 528

22 mars 2011

SOMMAIRE

ABN AMRO Alternative Investments	25300	ING (L)	25330
Afschrift S.E.	25306	Insurance & Immosolutions S. à r.l.	25324
Allia N° 1 S.à r.l.	25338	Insurance & Immosolutions S. à r.l.	25327
Bake Holdco 1 SA	25306	Kim International S.A., SPF	25305
Cocteau S.A.-SPF	25301	Laredo S.A.	25307
Cottbus Property Sàrl	25338	Luxcash	25306
Crédit Agricole Luxembourg	25309	Lux-Top 50 SICAV	25300
Cutec S.A. S.P.F.	25308	Lysidor	25305
DOMINGA HOLDING Aktiengesellschaft	25344	Markant-Lux S.A.	25307
Dufinlux S.C.A. - SPF	25301	Marsan Holding S.A.	25309
ekos S.A.	25339	M&G Real Estate Finance 1 Co	25333
"Euro Networks S.A."	25308	Mosqueteiros S.A.	25310
European Education Holdings S.à.r.l.	25339	Patrimonium Sicav	25302
European Specialist Investment Funds ...	25311	Pharmaceutical Enterprises	25309
Felula S.A.	25338	Poona S.A.	25303
Foxitec S.A. SPF	25308	Primogest S.A.	25305
Foyer Patrimonium Selection	25301	Senta Investment II S.à r.l.	25339
FX Global Capital Investments S.A.	25310	Socipar S.A.	25298
GD Fid Luxembourg S.A.	25344	Standall Holding S.A.	25336
German Property 64 Sàrl	25344	UniOptiRenta 4J	25324
German Property Portfolio Sàrl	25344	UniOptiRenta 4J	25324
Geserlux Sàrl	25298	Valau Holding S.A. S.P.F.	25311
Gevapan Invest Spf S.A.	25302	Vivaro Holdings S.A. S.P.F.	25310
Groupe Adeo & Cie Valadeo	25304	WestGlobal	25303
Handelsbanken Funds	25304	WestSelect	25303
ING Index Linked Fund Sicav	25330	Ydulux S.A.	25304

Socipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 5.781.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET STATUTAIRE

qui se tiendra au 40, Rangwee à Luxembourg le *jeudi 7 avril 2011* à 17 heures.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Présentation, examen et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2010; affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir se conformer aux statuts.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011029546/2051/18.

Geserlux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 157.917.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1. Monsieur Thierry LEDOUX, comptable, né le 23 septembre 1961 à Forrières (Belgique), demeurant à B-5020 Suarlee, 50, Chemin des Alaudes;
2. Monsieur Thierry LARDINOIS, dirigeant d'entreprise, né le 22 juillet 1958 à Wanfercée-Baulet (Belgique), demeurant à B-5340 Gesves, 34, rue de Labas.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "GESERLUX Sàrl".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Rambrouch.

Art. 3. La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession de comptable consistant notamment à organiser, contrôler, apprécier et redresser des comptabilités et les comptes de toute nature, ainsi qu'à analyser par les procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects économiques, juridiques et financiers, à faire le contrôle légal ou contractuel des comptes de sociétés ou d'organismes ainsi que de rendre des services et à donner des consultations dans les domaines financiers, administratifs et fiscaux, ainsi que l'exercice de toutes autres activités qui ne sont pas incompatibles avec la profession précitée.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée. Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 €), représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq euros (125,00 €) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés et conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination. Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit: cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales; le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments. Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Monsieur Thierry LEDOUX, prénommé	20
2.- Monsieur Thierry LARDINOIS, prénommé	80
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été souscrites tel que décrits ci-dessous et libérées par un apport en espèces d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,00 €), lequel montant se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 800,00 €.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

- Est nommé gérant pour une durée illimitée:

Monsieur Thierry LEDOUX, prénommé.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration du notaire

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. LEDOUX, T. LARDINOIS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 28 décembre 2010. DIE/2010/12629. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 6 janvier 2011.

P. PROBST

Référence de publication: 2011007050/86.

(110004535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Lux-Top 50 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 59.731.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le lundi 11 avril 2011 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2010.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Pour l'Allemagne:

Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011040607/755/32.

ABN AMRO Alternative Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 96.058.

THE STATUTORY GENERAL MEETING

will be held extraordinarily on Thursday 14th April 2011 at 11:00 a.m., in the Premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg S.A., located at 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange, in order to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and the report from the Company Auditor;
2. Approval of the accounts for the financial period closed as at December 31, 2009 and the appropriation of the results from the financial period;
3. Discharge to the Directors for the performance of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented.

Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011040602/755/27.

Cocteau S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.275.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 avril 2011 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011040603/660/15.

Dufinlux S.C.A. - SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.254.

Messieurs les actionnaires de la Société en Commandite par Actions DUFINLUX S.C.A.-SPF sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 7 avril 2011 à 14.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Gérant (Associé-Commandité), du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner au Gérant (Associé-Commandité), au Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2010.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

L'Associé-Commandité.

Référence de publication: 2011040604/750/18.

Foyer Patrimonium Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.563.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de FOYER PATRIMONIUM SELECTION à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 avril 2011 à 15.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé

6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501 - dg.ifs.corporate.services@bd.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2011040605/755/22.

Gevapan Invest Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 22.653.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 13/04/2011 à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31/12/2010
3. Affectation des résultats au 31/12/2010
4. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire
5. Ratification de la nomination d'un Administrateur par le Conseil d'Administration du 07.07.2010
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire pour une période de 6 ans
7. Divers

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011040606/20.

Patrimonium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.237.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de PATRIMONIUM SICAV à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 avril 2011 à 14.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501 - dg.ifs.corporate.services@bd.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2011040608/755/25.

Poona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 39.117.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra le lundi 11 avril 2011 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011040609/755/18.

WestGlobal, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 143.504.

Die JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

findet gemäß Artikel 22 Absatz 2 der Satzung zu der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à Capital Variable) WestGlobal am 14. April 2011 um 10:00 Uhr in den Räumen der VM Bank International S.A., 32-34, bd. Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des vom Verwaltungsrat vorgelegten Jahresabschlusses zum 31.12.2010
3. Verwendung des Jahresergebnisses
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Die Zulassung zur Generalversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 11. April 2011 bei einer Bank hinterlegt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Hinterlegung der Anteile genügt als Nachweis.

Luxemburg, 07. März 2011.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2011040610/755/21.

WestSelect, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 143.708.

Die JÄHRLICHE GENERALVERSAMMLUNG

findet gemäß Artikel 22 Absatz 2 der Satzung zu der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à Capital Variable) WestSelect am 13. April 2011 um 10:00 Uhr in den Räumen der VM Bank International S.A., 32-34, bd. Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Genehmigung des vom Verwaltungsrat vorgelegten Jahresabschlusses zum 31.12.2010
3. Verwendung des Jahresergebnisses
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Die Zulassung zur Generalversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberanteile vorgelegt werden oder die Anteile bis spätestens zum 08. April 2011 bei einer Bank hinterlegt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Hinterlegung der Anteile genügt als Nachweis.

Luxemburg, 07. März 2011.

Der Verwaltungsrat .

Référence de publication: 2011040611/755/21.

Ydulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.436.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme YDULUX S.A. sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi, 7 avril 2011 à 15.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011040612/750/16.

Groupe Adeo & Cie Valadeo, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.283.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 6 avril 2011 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Examen du rapport de gestion du gérant.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2010.
4. Décharge au gérant quant à l'exercice sous revue.
5. Nomination du réviseur externe jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2011.
6. Divers.

Le gérant.

Référence de publication: 2011030616/17.

Handelsbanken Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 22.175.

You are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of Handelsbanken Funds, which is going to be held on April 1st, 2011 at 2.45 p.m. at the Head Office, 15 rue Bender, L-1229 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the reports of the Board of Directors and of the Auditors.
2. Approval of the Balance Sheet and the Profit and Loss account as at December 31st, 2010.
3. Discharge to be granted to the Directors for the financial year ended December 31st, 2010.
4. Allocation of results.
5. Election of the Directors and Auditors for the ensuing year.
6. Any other business

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares represented at the Meeting and voting Each share is entitled to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011028486/33/20.

Primogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 102.030.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} avril 2011* à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011030611/10/18.

Lysidor, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 6.829.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *1^{er} avril 2011* à 15 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31/12/2010;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011035438/322/16.

Kim International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 15.489.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am *30. März 2011* um 11.00 am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars 31. Dezember 2010.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2010, sowie Zuteilung des Resultats
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2010.
4. Beschluss zur Weiterführung der Aktivität der Gesellschaft in Bezug auf den Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
5. Verschiedenes.

DER VERWALTUNGSRAT.

Référence de publication: 2011036393/1023/17.

Afschrift S.E., Société Européenne.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 125.811.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le *1^{er} avril 2011* à 9 heures 45 au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Ratification de la non-tenu de l'Assemblée Générale Annuelle à la date statutairement prévue compte tenu de la non-disponibilité des comptes annuels;
2. Rapports du Conseil de Direction, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux Comptes;
3. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31/12/2008;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge au Conseil de Direction, au Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes;
6. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes avec effet rétroactif au 11 mai 2010;
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011035439/322/19.

Bake Holdco 1 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.021.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *31 mars 2011* à 10.00 heures au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Replacement of Eurofid S.à r.l. by KPMG Audit S.à r.l., having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103.590, as independent auditor of the Company for a period starting with immediate effect for the review of the annual accounts of the financial year ending 31 December 2010 and expiring at the annual general meeting of the Company resolving upon said annual accounts as of 31 December 2010.
2. Delegation of powers to any director of the Company in office and/or any employee of Alter Domus, with offices at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, to individually file any publication and other forms and notices with the Luxembourg Trade and Companies' Register, and generally take any further action or formality necessary or useful for the perfection of the above auditor's replacement.
3. Miscellaneous.

Référence de publication: 2011034584/581/21.

Luxcash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 33.614.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le vendredi *1^{er} avril 2011* à 11.30 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2010.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.

6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

SZL S.A.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011036394/755/30.

Laredo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 46.573.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi *06 avr. 2011* à 14:30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011037025/1267/16.

Markant-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8281 Kehlen, 6, route d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 70.512.

EXTRAIT

Par résolution du 22 juillet 2010, l'actionnaire unique de la société Markant-Lux S.A. a décidé de:

- mettre fin au mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. à dater du 22 juillet 2010;

- nommer Deloitte S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, et immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés sous le numéro B 67.895 comme Réviseur d'Entreprises et ce, en date effective au 1^{er} février 2010 pour une période devant expirer à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2011.

Pour Markant-Lux S.A.

Signature

Référence de publication: 2011038607/18.

(110043255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

"Euro Networks S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.345.

—

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 janvier 2011

1) Est nommé administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011.:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 4 janvier 2011.

2) Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011004079/22.

(110004557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Cutec S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.274.

—

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 07 avr. 2011 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Renouvellement et/ou nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011037026/1267/16.

Foxitec S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.276.

—

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 07 avr. 2011 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011037027/1267/15.

Marsan Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 39.761.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 07 avr. 2011 à 17:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011037028/1267/15.

Pharmaceutical Enterprises, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 48.294.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 08 avr. 2011 à 11:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011037033/1267/16.

Crédit Agricole Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 91.986.

Le Conseil d'administration de la société, en sa réunion du 16 décembre 2010, a pris les résolutions suivantes:

- acter la démission de Monsieur Gilles de Margerie, administrateur et président du conseil à compter du 16 décembre 2010;
- coopter comme administrateur Monsieur Alain Massiera, né le 12 avril 1954 à Nice (France), ayant son adresse professionnelle au 91-93, boulevard Pasteur à F-75015 Paris, en remplacement de Monsieur de Margerie, démissionnaire. Le mandat de Monsieur Massiera prendra effet le lendemain ouvrable de la date de réception de son agrément par la Commission de surveillance du secteur financier, (soit le 30 décembre 2010) et prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013;
- appeler Monsieur Massiera aux fonctions de président du conseil d'administration;
- décharger Monsieur Charles Hamer de ses fonctions d'administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière, à compter du 16 décembre 2010; Monsieur Hamer conservant son mandat d'administrateur;
- nommer Monsieur Jean-François Abadie, domicilié professionnellement au 39 allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, administrateur-délégué et lui conférer les pouvoirs les plus étendus en ce qui concerne la gestion journalière et la représentation de la société en ce compris le pouvoir de subdélégation. A ce titre, Monsieur Abadie fait partie de la direction agréée par la CSSF au sens des articles 7 et 19 de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur bancaire. En conséquence, il est habilité à déterminer effectivement l'orientation de l'activité de la banque;
- renouveler pour 2011 le mandat de réviseur d'entreprises de CAL confié à la société de révision de comptes Ernst & Young SA, Parc d'activité Syrdall, 7 à L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 janvier 2011.
Pour le Conseil d'administration
Hervé ROUX
Secrétaire général

Référence de publication: 2011004172/30.

(110004574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Mosqueteiros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 149.075.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 08 avr. 2011 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011037031/1267/15.

Vivaro Holdings S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 107.199.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 08 avr. 2011 à 9:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011037032/1267/15.

FX Global Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 148.869.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 08 avr. 2011 à 14:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011037030/1267/15.

Valau Holding S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 35.284.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 07 avr. 2011 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2010.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011037029/1267/15.

European Specialist Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 159.397.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighth of the month of March.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

M&G Limited, Laurence Pountney Hill, London, EC4R 0HH, United Kingdom, duly represented by Ms Judith Jungmann, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 8 March 2011.

The aforementioned proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has drawn up the following articles of incorporation of a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company with variable share capital (société d'investissement à capital variable) which it declares organized by itself and has requested the undersigned notary to state as follows these articles of incorporation:

Title I. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a public limited company ("société anonyme"), qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "European Specialist Investment Funds" (hereinafter the "Company"), subject to the provisions of Part I of the Luxembourg law regarding collective investment undertakings dated 20 December 2002 (the "2002 Law") and related laws as well as the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad (but not, in any event, in the United States of America, its territories or possessions nor in Canada, its provinces or territories) by a decision of the board of directors (hereinafter the "Board of Directors").

2.2 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities and/or other liquid financial assets permitted by law as mentioned in article 41 paragraph 1 of the 2002 Law, with the aim of spreading investment risks and affording its shareholders the benefit of the management of its assets. The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the 2002 Law.

Title II. Share capital - Shares - Net asset value

Art. 5. Share Capital - Classes of Shares.

5.1 The share capital of the Company shall be represented by shares (hereinafter the “Share”/“Shares” respectively) of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to article 11 hereof. The minimum capital shall be as provided by law, i.e. one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000), which is the reference currency of the Company. Such minimum capital must be reached within a period of six months after the date on which the Company has been authorised as a collective investment undertaking under Luxembourg law. The initial issued share capital of the Company shall be no less than three hundred thousand Euro (EUR 300,000).

5.2 The Board of Directors shall establish a portfolio of assets constituting a sub-fund (hereinafter the “Sub-Fund”/“Sub-Funds” respectively) within the meaning of article 133 of the 2002 Law for each Class of Shares (as defined hereinafter) or for two or more Classes of Shares in the manner described in article 11 hereof. Each portfolio of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Sub-Fund and each portfolio shall only be responsible for the obligations attributable to the relevant Sub-Fund.

5.3 The Shares of a Sub-Fund to be issued pursuant to articles 6 and 7 hereof may, as the Board of Directors shall determine, be of different classes (hereinafter the “Class”/“Classes” respectively) in relation to which a specific sales or redemption charge structure, fee structure, minimum subscription amount or dividend policy or such other distinctive feature may be applied. The proceeds of the issue of each Share shall be invested in transferable securities of any kind and any other assets permitted by law pursuant to the investment policy determined by the Board of Directors for the Sub-Fund subject to the investment restrictions provided by law or determined by Board of the Directors.

5.4 The Board of Directors, acting in the best interest of the Company, may decide, in the manner described in the Prospectus (as such term is defined in article 7.2) of the Company, that all or part of the assets of two or more Sub-Funds be co-managed.

5.5 For the purpose of determining the share capital of the Company, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not expressed in Euros, be converted into Euros and the capital shall be the total aggregate of the net assets of each Sub-Fund.

Art. 6. Form of Shares.

6.1

6.1.1 The Company shall issue Shares in registered form only.

6.1.2 All issued Shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional Share (hereinafter the “Register of Shareholders”).

6.1.3 The inscription of the shareholder’s name in the Register of Shareholders evidences his right of ownership of such registered Shares. The Company shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the shareholder or whether the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

6.2 The transfer of registered Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the Register of Shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered Shares shall be entered into the Register of Shareholders. Such inscription shall be signed by one or more Directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorised thereto by the Board of Directors.

6.3

6.3.1 Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the Register of Shareholders.

6.3.2 In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Register of Shareholders and the shareholder’s address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered in the Register of Shareholders by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the Register of Shareholders by means of a written notice to the Company at its registered office, or at such other address as may be advised by the Company from time to time.

6.4

6.4.1 The Company shall not be bound to register more than four persons as the joint holders of any Share or Shares and in the case of a Share held jointly by several persons, the Company shall not be bound to issue more than one certificate thereof, and delivery of a certificate for a Share to any one of the several joint holders shall be sufficient delivery to all.

6.4.2 In the case of joint holders of record, the vote of the senior who tenders a vote, whether in person or by proxy, shall be accepted to the exclusion of the votes of the other joint holders, and for this purpose seniority shall be determined by the order in which the names stand in the Register of Shareholders.

6.4.3 A notice may be given by the Company to the joint holders of record of a Share by giving the notice to the joint holder first named on the Register of Shareholders in respect of the Share. Notice so given shall be deemed to be notice to all the joint holders of a Share.

6.4.4 In the case of joint holders, notice of every general meeting shall be deemed to be validly given if given to the joint holder first named in the Register of Shareholders.

6.5 The Company may decide to issue fractional Shares. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

Art. 7. Issue of Shares.

7.1 The Board of Directors is authorised without limitation to issue an unlimited number of Shares at any time without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

7.2 The Board of Directors may impose restrictions on the frequency at which Shares in any Sub-Fund shall be issued. The Board of Directors may, in particular, decide that Shares of any Sub-Fund shall only be issued during one or more offering periods or at such other period as provided for in the prospectus of the Company (hereinafter the "Prospectus").

7.3 Furthermore, the Board of Directors may impose restrictions in relation to the minimum amount of the aggregate net asset value of Shares to be initially subscribed, the minimum amount of any additional investments and the minimum of any holding of Shares.

7.4 Whenever the Company offers Shares for subscription, the price per Share at which such Shares are offered shall be the net asset value per Share of the relevant Class as determined in compliance with article 11 hereof as at such valuation day (hereinafter the "Valuation Day") as may be determined in accordance with such policy as the Board of Directors may from time to time determine. Such price may be increased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when investing the proceeds of the issue and by applicable sales commissions, as approved from time to time by the Board of Directors.

7.5

7.5.1 The issue price so determined shall be payable within a maximum period as provided for in the sales documents for the Shares and which shall not exceed ten (10) business after the relevant Valuation Day.

7.5.2 Where an applicant for Shares fails to pay settlement monies on subscription or to provide a completed application form for an initial application by the due date, the Board of Directors may cancel the allotment or, if applicable, redeem the Shares. If requested by a Shareholder, the Board of Directors acting in its discretion may, from time to time, determine to pay such cancellation proceeds in currencies other than the designated currency of the relevant Share Class. In either case the applicant may be required to indemnify the Company against any and all losses, costs or expenses incurred (as conclusively determined by the Board of Directors at its discretion) directly or indirectly as a result of the applicant's failure to make timely settlement. In computing such loss, account shall be taken, where appropriate, of any movement in the price of the Shares concerned between allotment and cancellation or redemption and the costs incurred by the Company in taking proceedings against the applicant.

7.5.3 If the applicant fails to make timely settlement in respect of the allotment of a Share or Shares, the Board of Directors may, at its discretion, take such steps as it sees fit to avoid, mitigate or make good any losses, costs or expenses incurred by the Company as mentioned above including requesting that the applicant makes payment of the due amount to the Company on the due date, and the Company shall be entitled to recover all costs and expenses (including interest) incurred directly or indirectly by the Company in seeking to recover such due debt and which is payable on demand.

7.5.4 No request for conversion or redemption of a Share shall be effective unless the price for such Share has been paid and any confirmation delivered in accordance with this article.

7.6 The Board of Directors may delegate to any Director, manager, officer or other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment for the price of Shares to be issued and to deliver them.

7.7 The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the independent auditor of the Company ("réviseur d'entreprises indépendant"). The securities to be delivered by way of a contribution in kind must correspond to the investment policy and restrictions of the Sub-Fund to which they are contributed.

7.8 The Company may issue Shares within the framework of regular savings plans.

Art. 8. Redemption of Shares.

8.1 Under the terms and procedures set forth by the Board of Directors in the Prospectus and within the limits provided by law and these articles, any shareholder may request the redemption of all or some of his Shares in the Company.

8.2 Subject to the provisions of article 12 hereof, the redemption price per Share shall be paid within such period as provided for in the sales documents for the Shares and which shall not exceed ten (10) business days after the relevant Valuation Day, provided that such instruments for redemption as may be required by the Board of Directors have been received, and are in a form which is satisfactory to the Company. The proceeds of any redemption effected in relation

to a prior subscription may be delayed for a period of time as determined by the Board of Directors and specified in the Prospectus to assure that the Sub-Funds tendered for such subscription have cleared.

8.3 Because provisions must be made for an adequate portion of liquid funds in the Sub-Fund's assets, in normal circumstances payment for redeemed Shares is effected as soon as is practicable after the determination of the redemption price unless statutory or legal provisions, such as foreign exchange controls or restrictions on capital movements, or other circumstances beyond the control of the custodian of the Company, make it impossible to transfer the redemption amount to the country in which the shareholder requesting the redemption is resident. Payments will be paid in the currency of the relevant Class.

8.4 The redemption price shall be equal to the net asset value per Share of the relevant Class, as determined in accordance with the provisions of article 11 hereof, less such charges and commissions (if any) at the rate provided by the Prospectus. Such price may be decreased by a percentage estimate of costs and expenses to be incurred by the Company when disposing of assets in order to pay the redemption proceeds to redeeming shareholders. Furthermore, the redemption price may be rounded up or down to no less than the nearest unit of the currency of the relevant Class of Shares, as the Board of Directors shall determine at its discretion.

8.5 If, as a result of any request for redemption, the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any shareholder in a Sub-Fund would fall below the relevant minimum subscription amount as set out in the Prospectus or such net asset value as determined by the Board of Directors at its discretion from time to time, then the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such shareholder's holding of Shares in the Sub-Fund.

8.6 The Board of Directors may decide to make compulsory the redemption of all the Shares held by a shareholder in a Sub-Fund, if the aggregate net asset value of Shares in the Sub-Fund held by such shareholder falls below such value as determined by the Board of Directors in its discretion.

8.7 In the event of extensive or unusually large redemption or conversion applications, the custodian of the Company and the Board of Directors may decide to delay the settlement of the redemption or conversion applications until the Company has sold the corresponding assets of the relevant Sub-Fund without unnecessary delay.

8.8 The Company shall have the right, if the Board of Directors so determine, and with the express consent of the relevant shareholder, to satisfy payment of the redemption price to any shareholder in specie by allocating to the shareholder investments from the portfolio of assets in such Class or Classes of Shares equal in value (as calculated in the manner described in article 11) as at the Valuation Day on which the redemption price is calculated to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other shareholders of the Class or Classes of Shares, and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The expenses in connection with the establishment of any auditor's report for this purpose shall be borne by the redeeming shareholder or the relevant Sub-Fund at the discretion of the Board of Directors acting in the best interest of the remaining shareholders. Any costs of such transfers shall be borne by the shareholders benefiting from the redemption in kind, and the shareholder additionally will bear any cost and market risk associated with converting in kind redemption proceeds to cash.

8.9 All redeemed Shares shall be cancelled.

Art. 9. Conversion of Shares.

9.1 Any shareholder is entitled to request the conversion of all or some of his Shares of any Class of a Sub-Fund into Shares of the same Class in another Sub-Fund or into Shares of another existing Class of that or another Sub-Fund, provided that the Board of Directors may (i) set restrictions, terms and conditions as to the right to and frequency of conversions between certain Sub-Funds and Classes and (ii) subject to the payment of such charges and commissions as the Board of Directors shall determine.

9.2 The price for the conversion of Shares shall be computed by reference to the respective net asset values per Share of the two Sub-Funds or Classes concerned, calculated on the same Valuation Day.

9.3 If, as a result of any request for conversion, the number or the aggregate net asset value of the Shares held by any shareholder in any Sub-Fund or Class of Shares would fall below such minimum number or value as determined by the Board of Directors, then the Company may decide that this request be treated as a request for conversion for the full balance of such shareholder's holding of Shares in such Class or Sub-Fund.

9.4 The Shares which have been converted into Shares of another Sub-Fund or Class shall be cancelled.

Art. 10. Restrictions on Ownership of Shares.

10.1 The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

10.2 Specifically, but without limitation, the Company may restrict the ownership of Shares in the Company by any United States Person as defined in the Prospectus, any resident of Canada (other than the investment in Shares by the Company's promoter, or an affiliate of the promoter, that is required in order to meet minimum capital requirements) as set out in the Prospectus, or any other person ("Designated Person"), and for such purposes the Company may:

10.2.1 decline to issue any Shares and decline to register any transfer of Shares, where it appears to the Company that such registration or transfer would or might result in the legal or beneficial ownership of such Shares by a United States Person, a resident of Canada or by any Designated Person;

10.2.2 at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the Register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's Shares rests in a United States Person, a resident of Canada or any other Designated Person, or whether such registry will result in the beneficial ownership of such Shares by a United States Person, a resident of Canada or any Designated Person; and

10.2.3 decline to accept the vote of any United States Person, any resident of Canada or any Designated Person at any meeting of shareholders of the Company.

10.3 Where it appears to the Company that (i) any United States Person, any resident of Canada or any Designated Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares or that (ii) the aggregate net asset value of Shares or the number of Shares held by a shareholder falls below such value or number of Shares respectively as determined by the Board of Directors of the Company, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such shareholder all Shares held by such shareholder in the following manner:

10.3.1 The Company shall serve a notice (the "purchase notice") upon the shareholder holding such Shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

10.3.2 Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company.

10.3.3 Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his name shall be removed from the Register of Shareholders.

10.3.4 The price at which each such Share is to be purchased (the "purchase price") shall be an amount based on the net asset value per Share of the relevant Class at the Valuation Day next succeeding the date of the purchase notice all as determined by the Board of Directors, less any service charge provided therein.

10.3.5 Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such Shares normally in the currency set by the Board of Directors for the payment of the redemption price of the Shares of the relevant Class and will be (i) deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere or (ii) paid by a check sent to the last known address on the Company's books (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price.

Upon service of the purchase notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank. Any funds receivable by a shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Sub-Fund relating to the relevant Class or Classes of Shares. The Board of Directors shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company.

10.3.6 The exercise by the Company of the power conferred by this article shall not be questioned or invalidated in any case, on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share.

11.1 The net asset value per Share of each Class shall be expressed in the reference currency (as defined in the Prospectus) of the relevant Class concerned and shall be determined as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company attributable to each Class, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, at any such Valuation Day, by the number of Shares in the relevant Class then outstanding and rounding the resultant sum to the number of decimal places specified in the Prospectus, in accordance with the valuation rules set forth below. If, since the time of determination of the net asset value, there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments attributable to a Class are dealt in or listed, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation. In such a case, instructions for subscription, redemption or conversion of Shares shall be executed on the basis of the second net asset value calculation.

11.2 The valuation of the net asset value of each Sub-Fund shall be made in the following manner:

11.2.1 The valuation of assets of each Class of Shares of the Company shall be calculated in the following manner:

1. the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless, however, the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

2. the value of transferable securities, money market instruments and any other assets which are listed or dealt in on any stock exchange shall be based on the latest available price. Transferable securities, money market instruments and any other assets traded on any other regulated market shall be valued in a manner as similar as possible to that provided for listed securities;

3. for non-listed assets or assets not dealt in on any stock exchange or other regulated market, as well as listed or non-listed assets on such other market for which no valuation price is available or assets for which the listed prices are not representative of the fair market value, the value thereof shall be determined as the appropriate fair value for the asset;

4. shares or units in underlying open-ended undertakings for collective investment (“UCIs”) shall be valued at their last determined and available net asset value or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the Board of Directors as the appropriate fair value for the asset. Units or shares of a closed-ended UCI will be valued at their last available stock market value;

5. money market instruments with a remaining maturity of more than ninety days at the time of purchase shall be valued at their market price. Money market instruments with a remaining maturity of less than ninety days at the time of purchase or securities the applicable interest rate or reference interest rate of which is adjusted at least once every ninety days on the basis of market conditions shall be valued at cost plus accrued interest from its date of acquisition, adjusted by an amount equal to the sum of (i) any accrued interest paid on its acquisition and (ii) any premium or discount from its face amount paid or credited at the time of its acquisition, multiplied by a fraction the numerator of which is the number of days elapsed from its date of acquisition to the relevant Valuation Day and the denominator of which is the number of days between such acquisition date and the maturity date of such instruments;

6. liquid assets not otherwise described above may be valued using an appropriate valuation basis ensuring that fair value is determined for the asset. All other assets, where practice allows, may be valued in the same manner;

7. the net liquidating value of futures, forward and options contracts not traded on exchanges or on other regulated markets shall be determined, pursuant to established policies on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward and options contracts traded on exchanges or on other regulated markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and/or regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as may be deemed fair and reasonable;

8. all other assets of any kind or nature will be valued at their net realisable value as determined in good faith by or under the responsibility of the Board of Directors in accordance with generally accepted valuation principles and procedures;

9. the Company is authorized to apply other appropriate valuation principles for the assets of the Company and/or the assets of a Class if the aforesaid valuation methods appear impossible or inappropriate in light of current market conditions in order to reflect better the probable realisation value established with prudence and good faith; and

10. the value of assets denominated in a currency other than the reference currency of a Sub-Fund shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of the determination of the net asset value.

To the extent that the Board of Directors considers that it is in the best interests of the Company, given the prevailing market conditions and the level of subscriptions or redemptions requested by Shareholders in relation to the size of any Sub-Fund, an adjustment, as determined by the Board of Directors at its discretion, may be reflected in the net asset value of the Sub-Fund for such sum as may represent the percentage estimate of costs and expenses which may be incurred by the relevant Sub-Fund under such conditions.

11.2.2 The liabilities of the Company shall include:

1. all loans, bills and accounts payable;
2. all accrued or payable administrative expenses, including, but not limited to, investment advisory and management fees, custodian and paying agent fees, administrator fees, listing fees, domiciliary and corporate agent fees, auditors’ and legal fees;
3. all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligation for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
4. an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves, if any, authorised and approved by the Board of Directors;
5. the formation, restructuring and reorganisation expenses of the Company insofar as the same have not been written off; and
6. all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Shares in the Company.

In determining the amount of such other liabilities, the Company shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise promotion, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising, preparing, translating and printing of prospectuses, explanatory memoranda, Company documentation or registration

statements, annual and semi-annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone, facsimile and other electronic means of communication.

The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-Fund will be converted into the reference currency of such Sub-Fund at the rate of exchange determined at the relevant Valuation Day in good faith by or under procedures established by the Board of Directors.

The Board of Directors, at its absolute discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset and / or liability of the Company.

11.2.3 The assets shall be allocated as follows:

The Board of Directors shall establish a Sub-Fund in respect of each Class of Shares and may establish a Sub-Fund in respect of two or more Classes of Shares in the following manner:

1. the Board of Directors may decide to create within each Sub-Fund one or more Classes whose assets will be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the Sub-Fund but where a specific sales or redemption charge structure, fee structure, minimum subscription amount or dividend policy may be applied to each Class. A separate net asset value, which will differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class. If one or more Classes have been created within the same Sub-Fund, the allocation rules set out above shall apply, as appropriate, to such Classes. The Board of Directors reserves the right to apply additional criteria as appropriate;

2. the proceeds to be received from the issue of Shares of a Class shall be applied in the books of the Company to the Sub-Fund corresponding to that Class of Shares;

3. the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Sub-Fund shall be attributable to the Class or Classes of Shares corresponding to such Sub-Fund;

4. where any asset is derived from another asset, such financial derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same Sub-Fund as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Sub-Fund, provided that all liabilities, whatever Sub-Fund they are attributable to, are, unless otherwise agreed upon with the creditors, only binding upon the relevant Sub-Fund;

5. where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Sub-Fund or to any action taken in connection with an asset of a particular Sub-Fund, such liability shall be allocated to the relevant Sub-Fund provided that all liabilities, whatever Sub-Fund they are attributable to, are, unless otherwise agreed upon with the creditors, only binding upon the relevant Sub-Fund;

6. in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Sub-Fund, such asset or liability shall be allocated to all the Sub-Funds in equal parts or, if the amounts so justify, pro rata to the net asset value of the relevant Classes of Shares; and

7. upon the payment of distributions to the holders of any Sub-Fund, the net asset value of such Sub-Fund shall be reduced by the amount of such distributions.

11.2.4 For the purpose of this article:

1. Shares of the Company to be redeemed under article 8 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board of Directors at the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company. The price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2. Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board of Directors at the Valuation Day on which such valuation is made and from such time and until received by the Company. The price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3. all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the relevant Sub-Fund shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the net asset value of Shares; and

4. where on any Valuation Day the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known at such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

Art. 12. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of Net Asset Value per Share, of Issue, Redemption and Conversion of Shares.

12.1 With respect to each Class of Shares of each Sub-Fund, the net asset value per Share and the price for the issue, redemption and conversion of Shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed

thereto by the Company, at least twice a month at a frequency determined by the Board of Directors and determined in the Prospectus, such date or time of calculation being referred to herein as the "Valuation Day".

12.2 The Company may suspend the determination of the net asset value per Share of any particular Class or Sub-Fund and the issue and redemption of its Shares to and from its shareholders as well as the conversion from and to Shares of each Class or Sub-Fund during:

12.2.1 any period during which any of the principal markets or stock exchanges on which a substantial proportion of the investments of the Company attributable to such Sub-Fund is listed or dealt in, are closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings thereon are restricted or suspended;

12.2.2 the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or valuation of assets of the Sub-Fund concerned would be impractical;

12.2.3 any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the investments attributable to any particular Sub-Fund or the currency price or values on any such stock exchange;

12.2.4 any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making repayments due on the redemption of such Shares or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on the redemption of such Shares cannot, in the opinion of the Board of Directors, be effected at normal rates of exchange;

12.2.5 any other circumstance or circumstances beyond the control and responsibility of the Board of Directors where a failure to effect such suspension might result in the Company or its shareholders incurring any tax liability or being affected in an adverse manner (pecuniary or otherwise); or

12.2.6 following a possible decision to liquidate or dissolve the Company or one or several Classes or Sub-Funds.

12.3 Such suspension as to any Class of Shares or Sub-Fund shall have no effect on the calculation of the net asset value per Share, the issue, redemption and conversion of Shares of any other Class of Shares or Sub-Fund.

12.4 Unless waived by the Board of Directors in compliance with the principle of equal treatment of shareholders, any request for subscription, redemption or conversion shall be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the net asset value.

Title III. Administration and Supervision

Art. 13. Directors.

13.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members (a "Director"/ respectively the "Directors"), who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six (6) years. The Directors shall be elected by the shareholders at a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders shall also determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office.

13.2 The Directors shall be elected by the majority of the votes of the Shares present or represented and shall be subject to the approval of the Luxembourg regulatory authorities.

13.3 Any Director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution of the shareholders adopted at the general meeting.

13.4 In the event of a vacancy in the office of a Director, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy. The shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 14. Board Meetings.

14.1 The Board of Directors shall choose from among its members a chairman and may choose one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary (who need not be a Director) who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. Either the chairman or any two Directors may at any time summon a meeting of the Board of Directors by notice in writing to every Director which notice shall set forth the general nature of the business to be considered and the place at which the meeting is to be convened.

14.2 Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

14.3 The chairman shall preside at the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. In his absence, the shareholders or the Board of Directors shall decide by a majority vote that another Director, or in the case of a shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

14.4 The Board of Directors may from time to time and at any time by powers of attorney appoint any company, firm, person or body of persons, whether nominated directly or indirectly by the Board of Directors, to be the attorney or attorneys of the Company for such purpose and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the Board of Directors under these Articles) and for such period and subject to such conditions as they may think fit, and any such powers of attorney may contain such provisions for the protection and convenience

of persons dealing with any such attorneys as the Board of Directors may think fit and may also authorise any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretions vested in him.

14.5 Any Director may act at any meeting by appointing in writing, another director as his proxy. A Director may represent several of his colleagues.

14.6 The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. The Directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the Board of Directors.

14.7 The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors, or any other number of Directors that the Board of Directors may determine, are present or represented.

14.8 Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed where they are signed by the chairman of the meeting or any two Directors.

14.9 Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a deciding vote.

14.10 Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Directors' meetings. Each Director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

14.11 Members of the Board of Directors or of any committee thereof may participate in a meeting of the Directors or of such committee by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear each other and participation in a meeting pursuant to this provision shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 15. Powers of the Board of Directors.

15.1 The Board of Directors are vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policies as determined in article 18 hereof.

15.2 All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

Art. 16. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two Directors or by the joint or single signature of any officer(s) of the Company or of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 17. Delegation of Power.

17.1 The Board of Directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors and who may, if the Board of Directors so authorises, sub-delegate their powers.

17.2 The Board of Directors may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

17.3 The Board of Directors may also delegate specified powers, authorities and discretions to a committee consisting of such persons (whether a member or members of the Board of Directors or not).

Art. 18. Investment Policies. The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, have the power to determine the investment policies and strategies to be applied in respect of each Sub-Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company in compliance with applicable laws and regulations, in particular the provisions of the 2002 Law.

In particular, the Company may invest in transferable securities and money market instruments admitted to official listing on a stock exchange in a member state of the European Union and of other nonmember states (including states of Europe, Asia, Africa, the Americas, Australia and Oceania) or dealt in on another market in a member state of the European Union or in a non-member state of the European Union (including states of Europe, Asia, Africa, the Americas, Australia and Oceania) which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public.

Each Sub-Fund is authorised to invest, in accordance with the principle of risk spreading, up to 100% of its net assets in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by a member state of the European Union, by its local authorities, by any other member state of the Organization for Economic Cooperation and Development ("OECD") such as the United States or by a public international body of which one or more member state(s) of the European Union are member(s), provided that (i) such securities are part of at least six different issues and (ii) the securities from any such issue do not account for more than 30% of the net assets of such Sub-Fund.

Unless otherwise specified in the prospectus, no Sub-Fund may invest in aggregate more than 10 % of its net assets in the units of other single undertaking for collective investment in transferable securities or other UCIs.

Art. 19. Conflict of Interest.

19.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

19.2 In the event that any Director or officer of the Company may have an interest in any transaction of the Company which conflicts with the interests of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding general meeting of shareholders.

Such conflict of interest as referred to in this article shall not include any relationship with or without interest in any matter, position or transaction involving any affiliated or associated company of the investment manager of the Company, or such other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors in its discretion.

Art. 20. Indemnification of Directors. Every Director or officer of the Company and his personal representatives shall be indemnified and secured harmless out of the assets and funds of the Company against all actions, proceedings, costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities ("Losses") incurred or sustained by him in or about the conduct of the Company's business or affairs or in the execution or discharge of his duties, powers, authorities or discretions, including Losses incurred by him in defending (whether successfully or otherwise) any civil proceedings concerning the Company in any court whether in Grand-Duchy of Luxembourg or elsewhere. No such person shall be liable (i) for the acts, receipts, neglects, defaults or omissions of any other such person, (ii) by reason of his having joined in any receipt for money not received by him personally, (iii) for any loss on account of defect of title to any property of the Company, (iv) on account of the insufficiency of any security in or upon which any money of the Company shall be invested, (v) for any loss incurred through any bank, broker or other agent, (vi) for any loss, damage or misfortune whatsoever which may happen in or arise from the execution or discharge of the duties, powers, authorities, or discretions of his office or in relation thereto, unless the same shall happen through his own negligence or willful misconduct against the Company.

Art. 21. Fees of the Board of Directors. The general meeting may grant the Directors, as remuneration for their activities, a fixed annual sum, in the form of Directors' fees, which shall be booked under the Company's overheads and distributed among the Directors at its discretion.

In addition, the Directors may be paid for expenses incurred on behalf of the Company insofar as these are considered as reasonable.

The fees of the chairman or secretary of the Board of Directors, those of the general manager and officers, if any, shall be determined by the Board of Directors.

Art. 22. Auditors.

22.1 The operations of the Company, including particularly its books of accounts and the filing of any tax returns or other reports required by the laws of Luxembourg, shall be supervised by an authorized external auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the shareholders of the Company at the general meeting for a period which may not exceed six (6) years and shall remain in office until re-elected or until his successor is elected and qualifies. The auditor will be remunerated by the Company.

22.2 The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2002 Law.

Title IV. General meetings - Accounting year - Distributions**Art. 23. General Meetings of Shareholders of the Company.**

23.1 The general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the shareholders regardless of the Class of Shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

23.2 The general meeting of shareholders shall meet upon an announcement by the Board of Directors.

23.3 It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth of the share capital of the Company.

23.4 The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law in the Grand Duchy of Luxembourg at a place specified in the notice of meeting, at 14:00 (Luxembourg time) on the last Thursday in the month of June of each year.

23.5 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

23.6 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

23.7 The Board of Directors may convene a general meeting of shareholders pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight (8) days prior to the meeting to each registered shareholder at the shareholder's address in the Register of Shareholders or at such other address indicated by the relevant shareholder. No evidence of the giving of such notice to registered shareholders is required by the meeting. The agenda shall be prepared by the Board of Directors except in the instance where the meeting is called on the written demand of the shareholders in which instance the Board of Directors may prepare a supplementary agenda.

23.8 If no publications are made, notices to shareholders may be mailed by registered mail only.

23.9 If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

23.10 The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders in order to attend any meeting of shareholders.

23.11 The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

23.12 Each Share of whatever Class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable or facsimile transmission, who need not be a shareholder and who may be a Director of the Company.

23.13 Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Art. 24. General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes of Shares.

24.1 The shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-Fund may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Sub-Fund.

24.2 In addition, the shareholders of any Class of Shares may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

24.3 The provisions of article 23, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

24.4 Each Share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable or facsimile transmission to another person who need not be a shareholder and may be a Director of the Company.

24.5 Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of shareholders of a Sub-Fund or of a Class are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

24.6 Any resolution of the general meeting of shareholders of the Company affecting the rights of the holders of Shares of any Class vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Class or Classes, shall be subject to a resolution of the general meeting of shareholders of such Class or Classes in compliance with article 68 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 25. Dissolution and Merger of Sub-Funds.

25.1 The Board of Directors may decide to liquidate any Sub-Fund if the net assets of such Sub-Fund are considered to be too low for that Sub-Fund to continue to be managed efficiently, if a change in the economic or political situation relating to the Sub-Fund concerned would justify such liquidation, or in case of a product rationalisation decided by the Board of Directors. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant Class or Classes of Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for, and the procedure of, the redemption operations.

Registered shareholders will be notified by letter of the decision to liquidate prior to the effective date of the liquidation and the letter will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations. Unless the Board of Directors otherwise decides in the interests of, or to keep equal treatment between, the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund concerned may continue to request redemption or conversion of their Shares free of charge. The net liquidation proceeds of each Sub-Fund shall be distributed to the shareholders of each Class of the relevant Sub-Fund in proportion to their respective holdings of such Class.

25.2 Assets which may not be distributed to the relevant beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

25.3 All redeemed shares shall be cancelled.

25.4 Under the same circumstances as provided above, the Board of Directors or, respectively, the shareholders concerned, may decide to terminate a Sub-Fund or Class by merging such Sub-Fund or Class into another Sub-Fund, Class or Luxembourg domiciled undertaking for collective investment in transferable securities subject to the provisions of Part I of the 2002 Law. In addition, such merger may be decided upon by the Board of Directors if required by the interests of the shareholders of the Sub-Fund or the Classes. Shareholders will be informed of such a decision in the same manner as described in the preceding paragraph and, in addition, the letter will contain information in relation to the new Sub-Fund, Class or undertaking for collective investment. Such notice will be sent within one month before the date on which the merger becomes effective in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, before the merger becomes effective.

25.5 If the merger is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement"), shareholders having not voted in favour of such merger will be considered as having requested the redemption of their Shares, except if they have given written instructions to the contrary to the Company. The assets which may not or are unable to be distributed to such shareholders for whatever reasons will be deposited with the Caisse de Consignation on behalf of the persons entitled thereto.

Art. 26. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first (1) of January of each year and shall terminate on the thirty-first (31) of December of the same year.

Art. 27. Distributions.

27.1 The general meeting of shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Sub-Fund shall, upon proposal from the Board of Directors and within the limits provided by law, determine how the results of such Sub-Fund shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorise the Board of Directors to declare, distributions.

27.2 For any Class or Classes of Shares entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in the frequency and amounts determined by the Board of Directors in compliance with the conditions set forth by law.

27.3 Payments of distributions to holders of registered Shares shall be made to such shareholders at their addresses in the Register of Shareholders.

27.4 Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Board of Directors shall in its discretion determine from time to time.

27.5 The Board of Directors may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board of Directors.

27.6 Any distribution that has not been claimed within five (5) years of its declaration shall be forfeited and revert to the Sub-Fund relating to the relevant Class or Classes of Shares.

27.7 No interest shall be payable by the Company on a dividend which has not been claimed by a shareholder.

Title V. Final provisions

Art. 28. Custodian.

28.1 To the extent required by law, the Company shall enter into a custodian agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended.

28.2 The custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2002 Law.

28.3 If the custodian wishes to retire, the Board of Directors shall use its best efforts to find a successor custodian within two (2) months of the effective date of such retirement. The Board of Directors may terminate the appointment of the custodian but shall not remove the custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 29. Dissolution of the Company.

29.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in article 31 hereof.

29.2 Whenever the Share capital falls below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5 hereof, the question of the dissolution of the Company shall be referred to the general meeting by the Board of Directors. The general meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

29.3 The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the general meeting whenever the Share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by article 5 hereof; in such an event, the general meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by shareholders holding one-fourth of the votes of the Shares represented at the meeting.

29.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from the ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

Art. 30. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Should the Company be liquidated, such liquidation shall be carried out in accordance with the Luxembourg law which specifies the steps to be taken to enable Shareholders to participate in the liquidation distributions and in this connection provides for deposit in escrow at the Caisse de Consignation in Luxembourg of any such amounts which it has not been possible to distribute to the Shareholders at the close of liquidation. Amounts not claimed within the prescribed period are liable to be forfeited in accordance with the provisions of Luxembourg law. The net liquidation proceeds of the Sub-Fund shall be distributed to the Shareholders of each Class of the Sub-Fund in proportion to their respective holdings of such Class.

Art. 31. Amendments to the Articles. These Articles may be amended by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

Art. 32. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or shareholders also include corporations, partnerships associations and any other organised group of persons whether incorporated or not.

Art. 33. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the 2002 Law, as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory Provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held on 28 June 2012.

Initial Capital - Subscription and Payment

The initial capital is fixed at three hundred thousand Euros (EUR 300,000.-) represented by three thousand (3,000) shares of no par value.

The subscriber has subscribed and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

M&G Limited	3,000 shares
Total:	3,000 shares

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of three hundred thousand Euros (EUR 300.000,-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The subscriber declared that upon determination by the board of directors, pursuant to the Articles, of the various classes of shares and the Sub-Fund(s) which the Company shall have, the Subscriber will elect the class or classes of shares and the Sub-Fund(s) to which the shares subscribed to shall appertain to.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26, 26-3 und 26-5 of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 4,000.-.

First Extraordinary General Meeting of Shareholders

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

1. The address of the Company is set 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
3. The following persons are elected as directors for a term to expire at the annual general meeting which shall deliberate on the annual accounts as at 31 December 2011:
 - a) Mr Peter Baxter, born on 23 June 1956 in Newtownards, Northern Ireland, United Kingdom, professionally residing at, 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - b) Mr John Page, born on 10 October 1971, in Newport, United Kingdom, professionally residing at Laurence Pountney Hill, London EC4R 0HH, United Kingdom;
 - c) Dr Yves Wagner, born on 16 November 1958, in Luxembourg, Grand-Duchy de Luxembourg, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
4. The following is appointed as independent auditor for the same period:

Ernst & Young S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered under the Luxembourg Register of Trade and Companies' number B 47.771.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing before the Notary signed together with the Notary, the present original deed.

Signé: J. JUNGMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mars 2011. Relation: LAC/2011/11103. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011036843/729.

(110041201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2011.

UniOptiRenta 4J, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 22. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2010.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010160099/11.

(100184157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

UniOptiRenta 4J, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 22. Dezember 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Dezember 2010.

Union Unvestment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010160100/11.

(100184159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Insurance & Immosolutions S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 6, rue Tony Bourg.

R.C.S. Luxembourg B 158.652.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept janvier.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Monsieur Stephane dit Steve KREITZ, agent général d'assurances, demeurant à L-5482 Wormeldange, 3, rue Knapp.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet la gestion, l'exploitation et la mise en valeur de portefeuilles d'assurances toutes branches et l'activité d'agent d'assurances.

La société a encore pour objet les opérations d'agence et de conseil en assurance par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

Elle a en outre pour objet toutes opérations d'assurances toutes branches, les opérations d'épargne logement et prêts immobiliers en tant qu'agence générale agréé par différentes compagnies, ainsi que la fonction d'experts conseils dans les domaines s'y rapportant.

La société a également pour objet l'exploitation d'une agence immobilière (achat, vente, location, toutes transactions immobilières, gérance d'immeubles (syndic), administration de biens, promotion immobilière).

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou qui seraient utiles à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toute assistance financière, prêts, avances ou garanties, comme elle peut, même par émission d'obligations, s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

De façon générale, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, ou financières, mobilières ou immobilières, et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations tendant à favoriser la réalisation, l'extension et le développement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «INSURANCE & IMMO SOLUTIONS S. à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération:

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par Monsieur Stephane dit Steve KREITZ, préqualifié.

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cent cinquante euros (EUR 950.-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant qualifié ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Stephane dit Steve KREITZ, agent général d'assurances, né à Luxembourg le 9 novembre 1971, demeurant à L-5482 Wormeldange, 3, rue Knapp.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique prénommé.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1278 Luxembourg, 6, rue Tony Bour.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Kreitz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 janvier 2011. Relation: RED/2011/112. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 30 janvier 2011.

Référence de publication: 2011019011/155.

(110022956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Insurance & Immosolutions S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 6, rue Tony Bour.

R.C.S. Luxembourg B 158.652.

Suite à une erreur matérielle, le document destiné à la publication rectifié a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés, et remplace le document précédemment déposé en date du 7 février 2011 sous la référence L110022956

L'an deux mille onze, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

A comparu:

Monsieur Stephane dit Steve KREITZ, agent général d'assurances, demeurant à L-5482 Wormeldange, 3, rue Knapp.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet la gestion, l'exploitation et la mise en valeur de portefeuilles d'assurances toutes branches et l'activité d'agent d'assurances.

La société a encore pour objet les opérations d'agence et de conseil en assurance par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées.

Elle a en outre pour objet toutes opérations d'assurances toutes branches, les opérations d'épargne logement et prêts immobiliers en tant qu'agence générale agréé par différentes compagnies, ainsi que la fonction d'experts conseils dans les domaines s'y rapportant.

La société a également pour objet l'exploitation d'une agence immobilière (achat, vente, location, toutes transactions immobilières, gérance d'immeubles (syndic), administration de biens, promotion immobilière).

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés existantes ou à créer, ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou qui seraient utiles à la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toute assistance financière, prêts, avances ou garanties, comme elle peut, même par émission d'obligations, s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

De façon générale, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, ou financières, mobilières ou immobilières, et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations tendant à favoriser la réalisation, l'extension et le développement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «INSURANCE & IMMO SOLUTIONS S. à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par Monsieur Stéphane dit Steve KREITZ, préqualifié.

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant qualifié ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Stephane dit Steve KREITZ, agent général d'assurances, né à Luxembourg le 9 novembre 1971, demeurant à L-5482 Wormeldange, 3, rue Knapp.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique prénommé.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1278 Luxembourg, 6, rue Tony Bourg.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Kreitz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 18 janvier 2011. Relation: RED/2011/112. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 7 mars 2011.

Référence de publication: 2011034320/156.

(110038469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2011.

ING Index Linked Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 67.912.

ING (L), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 44.873.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille onze, le trois mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

I) ING Index Linked Fund, une Société d'Investissement à Capital Variable, - inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 67912 et ayant son siège social au 3, rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg,

représentée par Madame Olga Sádaba-Herrero, juriste, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

en vertu d'une décision du conseil d'administration de la prédite société prise en date du 1^{er} mars 2011.

la «société absorbée»,

II) ING (L), une Société d'Investissement à Capital Variable, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 44873 et ayant son siège social au 3, rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg,

représentée par Madame Olga Sádaba-Herrero prénommée,

en vertu d'une décision du conseil d'administration de la prédite société prise en date du 1^{er} mars 2011.

la «société absorbante»,

Lesquelles sociétés comparantes, telles que représentées, ont demandé au notaire soussigné d'acter comme suit le projet de fusion sur lequel se sont mis d'accord le Conseil d'Administration de ING Index Linked Fund et le Conseil d'Administration de ING (L) afin de réaliser la fusion entre les deux sociétés, lequel projet de fusion est conçu comme suit:

I. Désignation des Sociétés qui fusionnent

ING Index Linked Fund est une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital variable (Partie I de la loi du 20 décembre 2002), avec son siège social au 3, rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu le 18 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 86 du 11 février 1999, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 67912.

ING (L) est une société anonyme établie sous le régime d'une société d'investissement à capital variable (Partie I de la loi du 20 décembre 2002), avec son siège social au 3, rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Reginald Neuman de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil C numéro 467 du 9 octobre 1993, dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 29 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil C numéro 2720 du 11 décembre 2010, inscrite au registre de commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 44873.

ING Index Linked Fund et ING (L) ont pour administration centrale ING Investment Management Luxembourg SA, avec siège social au 3, rue Jean Piret, L - 2350 Luxembourg et pour banque dépositaire et service financier Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. avec siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

ING (L) comprend, entre autres, les compartiments suivants, dont les objectifs et politiques d'investissement sont décrits dans le prospectus de ING (L) d'avril 2011.

- 1) ING (L) Index Linked Fund Continuous Click Fund Euro - P Cap Euro
- 2) ING (L) Index Linked Fund Protected Mix 70 - P Cap Euro
- 3) ING (L) Index Linked Fund Protected Mix 80 - P Cap Euro
- 4) ING (L) Index Linked Fund Protected Mix 90 - P Cap Euro

Dans tous ces compartiments, ING (L) n'a émis que des actions de capitalisation.

ING Index Linked Fund comprend les seuls compartiments suivants, dont les objectifs et politiques d'investissement sont décrits dans le prospectus d'ING Index Linked Fund de novembre 2010.

- 1) ING Index Linked Fund - ING Continuous Click Fund Euro - P Cap Euro
- 2) ING Index Linked Fund - Protected Mix 70 - P Cap Euro
- 3) ING Index Linked Fund - Protected Mix 80 - P Cap Euro
- 4) ING Index Linked Fund - Protected Mix 90 - P Cap Euro

Dans tous ces compartiments, ING Index Linked Fund n'a émis que des actions de capitalisation. Les compartiments d'ING Index Linked Fund n'émettent qu'une classe d'actions.

La comparante déclare en outre que la société ING Index Linked Fund ne comprend aucun autre compartiment que ceux détaillés ci-avant.

II. Fusion de ING Index Linked Fund avec ING (L)

ING (L) fusionnera avec ING Index Linked Fund par absorption de cette dernière. Lors de la prise d'effet de la fusion, tous les actifs et les passifs de la société absorbée (tel qu'ils existeront à cette date) seront transférés de plein droit à la société absorbante, la société absorbée cessera d'exister et la société absorbante émettra des nouvelles actions aux (alors anciens) détenteurs d'actions de la société absorbée, conformément (i) à la loi Luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée, ainsi que (ii) les modalités de la fusion prévues par le présent projet de fusion, le rapport des conseils d'administration des sociétés fusionnantes ((i) et (ii) constituant ensemble les «Conditions de la Fusion»). Les compartiments d'ING (L) accueilleront les actifs et les passifs des compartiments d'ING Index Linked Fund.

Au terme de l'opération de Fusion ING Index Linked Fund cessera d'exister ipso jure et les actions en circulation de chacun des compartiments d'ING Index Linked Fund seront annulées.

Les compartiments d'ING (L) accueilleront les actifs et les passifs des compartiments d'ING Index Linked Fund comme suit:

Compartiments absorbés	Compartiments absorbants
ING Index Linked Fund - ING par Continuous Click Fund Euro - P Cap Euro (LU0096047401)	ING (L) Index Linked Fund Continuous Click Fund Euro - P Cap Euro (LU0546913194)
ING Index Linked Fund - Protected par Mix 70 P Cap Euro (LU0110815254)	ING (L) Index Linked Fund Protected Mix 70 P Cap Euro (LU0546913277)
ING Index Linked Fund - Protected par Mix 80 P Cap Euro (LU 0110816229)	ING (L) Index Linked Fund Protected Mix 80 P Cap Euro (LU0546913434)
ING Index Linked Fund - Protected Mix 90 P Cap Euro (LU 0110817979)	ING (L) Index Linked Fund Protected Mix 90 P Cap Euro (LU0546913608)

III. Transfert des avoirs des compartiments d'ING Index Linked Fund

Le transfert des avoirs s'opérera comme suit, conformément aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

1. Les avoirs du compartiment ING Index Linked Fund - ING Continuous Click Fund Euro seront transférés dans le compartiment ING (L) Index Linked Fund Continuous Click Fund Euro en échange d'actions de classe P capitalisation de ce compartiment;

2. Les avoirs du compartiment ING Index Linked Fund - Protected Mix 70 seront transférés dans le compartiment ING (L) ING Index Linked Fund Protected Mix 70 en échange d'actions de classe P capitalisation de ce compartiment;

3. Les avoirs du compartiment ING Index Linked Fund - ING Index Linked Fund - Protected Mix 80 seront transférés dans le compartiment ING (L) ING Index Linked Fund Protected Mix 80 en échange d'actions de classe P capitalisation de ce compartiment; et

4. Les avoirs du compartiment ING Index Linked Fund - ING Index Linked Fund - Protected Mix 90 seront transférés dans le compartiment ING (L) ING Index Linked Fund Protected Mix 90 en échange d'actions de classe P capitalisation de ce compartiment.

Rapport d'échange

En contrepartie de la transmission universelle des avoirs d'ING Index Linked Fund, ING (L) émettra et attribuera aux actionnaires du (des) compartiment(s) d'ING Index Linked Fund un nombre d'actions au sein du (des) compartiment(s) correspondant(s) d'ING (L), proportionnel aux actifs nets apportés à ce (ces) compartiment(s) calculés au 27 mai 2011.

Le rapport d'échange entre les actions des compartiments d'ING Index Linked Fund et des compartiments correspondants d'ING (L) sera établi sur base des valeurs nettes d'inventaire des compartiments d'ING Index Linked Fund et des compartiments de ING (L) calculés au 27 mai 2011.

Une publication ultérieure renseignera dans les plus brefs délais les résultats de la fusion et notamment les rapports d'échange déterminés sur base des valeurs nettes d'inventaire calculées au 27 mai 2011.

PricewaterhouseCoopers est nommé comme expert indépendant afin d'établir un rapport élaboré pour ING Index Linked Fund conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée sur la proposition de fusion entre ING Index Linked Fund et ING (L).

Ernst & Young S.A. est nommé comme expert indépendant afin d'établir un rapport élaboré pour ING (L) conformément à l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée sur la proposition de fusion entre ING Index Linked Fund et ING (L).

Modalités de remise des actions

Les actions au porteur inscrites dans les livres de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. seront, au jour de la prise d'effet de la fusion, converties automatiquement en actions de classe P Capitalisation EUR dans le compartiment relevant d'ING (L).

Suspension de la souscription, l'échange et le rachat

Les nouvelles souscriptions, échanges et rachats dans les compartiments de la Société Absorbée seront suspendues à partir de 15h30 le 25 mai 2011.

Date à partir de laquelle les nouvelles actions donnent droit de participer aux bénéfices

Les actions des compartiments d'ING (L) nouvellement émises, suite à la fusion, bénéficieront des mêmes droits à tous égards que les actions existantes et participeront à ce titre aux bénéfices à partir de la date effective de la fusion.

Droits spéciaux

Aucun actionnaire ni d'ING (L) ni d'ING Index Linked Fund ne bénéficiera de droits spéciaux et aucun titre autre que des actions ne sera émis.

Date d'effet sur le plan comptable

Du point de vue comptable, la fusion sera considérée comme accomplie le 27 mai 2011, date à partir de laquelle les opérations d'ING Index Linked Fund seront accomplies pour compte d'ING (L).

Avantages particuliers

A l'exception d'une rémunération normale due aux experts indépendants et aux réviseurs d'entreprises des sociétés participant à la fusion pour leurs prestations, aucun avantage particulier ne sera attribué ni aux experts indépendants ni aux membres du conseil d'administration ni aux réviseurs d'entreprises des sociétés participant à la fusion.

IV. Convocation d'une assemblée générale extraordinaire délibérant et approuvant le projet de fusion

Une assemblée générale extraordinaire d'ING Index Linked Fund sera convoquée pour être tenue au moins un mois après la publication du présent projet de fusion dans le Mémorial C afin de délibérer et d'approuver le projet de fusion. À moins qu'un ou plusieurs actionnaires d'ING (L), disposant d'au moins 5% des actions en circulation d'ING (L) ne le requièrent jusqu'au lendemain de la tenue de l'assemblée générale d'ING Index Linked Fund, la fusion sera réalisée sans décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ING (L). L'assemblée générale extraordinaire ne délibérera valablement que si les conditions de quorum et de présence requises par la loi du 10 août 1915 (art. 67-1 et article 68) sont remplies.

Au cas où le quorum ne serait pas atteint, une seconde assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'ING Index Linked Fund sera convoquée aux mêmes fins.

Tout actionnaire a, un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée appelée à se prononcer sur le projet de fusion, le droit de prendre connaissance ou d'obtenir sans frais et sur simple demande, au siège social, une copie des documents prévus par l'article 267(1) de la loi sur les sociétés commerciales à savoir:

- a) Le projet de fusion;
- b) Les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des exercices 2008, 2009 et 2010 pour ING Index Linked Fund et ING (L);
- c) Les rapports des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent;
- d) Le rapport d'examen du projet de fusion établi par le réviseur d'entreprises de chacune des sociétés qui fusionnent.

Tout actionnaire d'ING Index Linked Fund qui ne serait pas d'accord avec le projet de fusion a le droit de demander le rachat de ses actions sans frais du 25 avril 2011 jusqu'au 25 mai 2011 inclus. Les actions d'un actionnaire d'ING Index Linked Fund inscrit dans les livres de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. ou déposés auprès de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A. à la date effective de la fusion qui ne demande pas le rachat sans frais de ses actions pendant cette période, par défaut, seront échangées pour les actions de classe P Capitalisation EUR du comparant relevant d'ING (L).

V. Répartition des frais inhérents à la fusion

Les frais du présent acte sont estimés à six mille cinq cents euros (6.500.- EUR) et seront payables par ING Investment Management Luxembourg S.A.

Ce projet de fusion a été approuvé séparément par les conseils d'administration d'ING Index Linked Fund et d'ING (L) le 1^{er} mars 2011.

Le notaire soussigné certifie la légalité du projet de fusion en application de l'article 271 de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. SADABA-HERRERO, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2011. Relation: LAC/2011/10342. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2011.

G. LECUIT

Référence de publication: 2011036017/170.

(110039428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2011.

M&G Real Estate Finance 1 Co, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.316,98.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.184.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

M&G Real Estate Debt Fund L.P., a Guernsey limited partnership having its registered office at Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA, recorded with the Guernsey Registry under number 1238,

here represented by Mr. Laurent Clairet, lawyer professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 9 March 2011, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") representing the entire share capital of the Company of M&G Real Estate Finance 1 Co, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies Register under B-150.184; incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, on 8 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°170 of 27 January 2010 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, on 9 March 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of forty-six thousand nine hundred and eighty-eight euro and forty-one cents (EUR 46,988.41) represented by forty-six million nine hundred and eighty-eight thousand four hundred and ten (46,988,410) shares with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each up to fifty-two thousand three hundred and sixteen euro and ninety-eight cents (EUR 52,316.98), represented by fifty-two million three hundred and sixteen thousand nine hundred and eighty (52,316,980) shares, through the issue of five million three hundred and twenty-eight thousand five hundred and seventy (5,328,570.-) shares having a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each against a payment in cash;

2. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company.

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution:

The sole member resolves to increase the share capital of the Company from its current value of forty-six thousand nine hundred and eighty-eight euro and forty-one cents (EUR 46,988.41) represented by forty-six million nine hundred and eighty-eight thousand four hundred and ten (46,988,410) shares with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each up to fifty-two thousand three hundred and sixteen euro and ninety-eight cents (EUR 52,316.98), represented by fifty-two million three hundred and sixteen thousand nine hundred and eighty (52,316,980) shares, through the issue of five million three hundred and twenty-eight thousand five hundred and seventy (5,328,570.-) new shares having a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each.

Subscription - Liberation

The five million three hundred and twenty-eight thousand five hundred and seventy (5,328,570.-) new shares have been subscribed by M&G Real Estate Debt Fund L.P., prequalified, at a total price of five million three hundred and twenty-eight thousand five hundred and sixty-eight euro and thirty-seven cents (5,328,568.37) out of which:

- five thousand three hundred and twenty-eight euro and fifty-seven cents (EUR 5,328.57) have been allocated to the share capital, and

- Five million three hundred and twenty-three thousand two hundred and thirty-nine euro and eighty cents (EUR 5,323,239.80) have been allocated to the share premium.

The five million three hundred and twenty-eight thousand five hundred and seventy (5,328,570.-) shares have been fully paid up in cash by M&G Real Estate Debt Fund L.P., prequalified, so that the total amount of five million three hundred and twenty-eight thousand five hundred and sixty-eight euro and thirty-seven cents (5,328,568.37) is at the disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, Article 5.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

“ 5.1. The Company’s share capital is set at fifty-two thousand three hundred and sixteen euro and ninety-eight cents (EUR 52,316.98), represented by fifty-two million three hundred and sixteen thousand nine hundred and eighty (52,316,980) shares with a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each.”

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder of the appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille onze, le dix mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

M&G Real Estate Debt Fund L.P., un Guernsey limited partnership ayant son siège social au Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1238,

ici représenté par Monsieur Laurent Clairet, juriste résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 9 mars 2011, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La comparante est l'associée unique («l'Associé Unique») représentant l'intégralité du capital social de M&G Real Estate Finance 1 Co, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-150.184, constituée suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°170 du 27 janvier 2010 (ci après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 9 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et quarante et un cents (EUR 46.988,41) représenté par quarante six millions neuf cent quatre-vingt-huit mille quatre cent dix (46.988.410) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune, jusqu'à cinquante-deux mille trois cent seize euros et quatre-vingt-dix-huit (EUR 52.316,98) représentés par cinquante-deux millions trois cent seize mille neuf cent quatre-vingts (52.316.980) parts sociales, par l'émission de cinq millions trois cent vingt-huit mille cinq cent soixante-dix (5.328.570) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune, en échange d'un paiement en numéraire;

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de son montant actuel de quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et quarante et un cents (EUR 46.988,41) représenté par quarante six millions neuf cent quatre-vingt-huit mille quatre cent dix (46.988.410) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune, jusqu'à cinquante-deux mille trois cent seize euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 52.316,98) représentés par cinquante-deux millions trois cent seize mille neuf cent quatre-vingts (52.316.980) parts sociales, par l'émission de cinq millions trois cent vingt-huit mille cinq cent soixante-dix (5.328.570) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune.

Souscription - Libération

Les cinq millions trois cent vingt-huit mille cinq cent soixante-dix (5.328.570) nouvelles parts sociales ont été souscrites par M&G Real Estate Debt Fund L.P., préqualifiée, pour un montant de cinq millions trois cent vingt-huit mille cinq cent soixante-huit euros et trente-sept cents (EUR 5.328.568,37) dont:

- Cinq mille trois cent vingt-huit euros et cinquante-sept cents (EUR 5.328,57) ont été alloués au capital social; et
- Cinq millions trois cent vingt-trois mille deux cent trente-neuf euros et quatre-vingts cents (EUR 5.323.239,80) ont été alloués à la prime d'émission.

Les cinq millions trois cent vingt-huit mille cinq cent soixante-dix (5.328.570) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées en numéraire par M&G Real Estate Debt Fund L.P., préqualifiée, de sorte que le montant total de cinq millions trois cent vingt-huit mille cinq cent soixante-huit euros et trente-sept cents (EUR 5.328.568,37) est à la disposition de la Société tel qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Seconde résolution:

A la suite de la résolution précédente, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à la somme de cinquante-deux mille trois cent seize euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 52.316,98) représenté par cinquante-deux millions trois cent seize mille neuf cent quatre-vingts (52.316.980) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de ce même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. CLAIRET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 mars 2011. Relation: LAC/2011/11614. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 mars 2011.

Référence de publication: 2011037974/134.

(110042296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

Standall Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 53.346.

L'an deux mille dix, le trois décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STANDALL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, Boulevard Prince Henri, R.C.S. Luxembourg numéro B 53346, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 107 du 1^{er} mars 1996, et dont les statuts ont été modifiés:

suisant actes reçus par Maître Frank BADEN, notaire prénommé:

- en date du 24 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 104 du 19 février 1999;

- en date du 6 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 230 du 29 mars 2001;

suisant actes reçus par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch:

- en date du 3 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1195 du 23 novembre 2004;

- en date du 3 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 429 du 10 mai 2005;

- en date du 30 mars 2005, publié au Mémorial C numéro 882 du 13 septembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain ZIMMER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Myriam DERAIDEUX, employée privée, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières (SOPARFI) et modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte."

2. Transfert du siège social de L-1724 Luxembourg, 9b, Boulevard Prince Henri à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis;

3. Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence les articles deux (2) et quinze (15) des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts, convertibles ou non, et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte."

" **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1724 Luxembourg, 9b, Boulevard Prince Henri à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Messieurs Jean-Paul DEFAY, Calogero BAZZONE et Serge THILL de leur poste d'administrateurs ainsi que de Monsieur Fons MANGEN de son poste de commissaire de la société et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Madame Myriam DERAIDEUX, employée privée, née à Saint Vith (Belgique), le 03 février 1982, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis;

- Monsieur Romain ZIMMER, expert-comptable, né à Pétange (Luxembourg), le 14 mars 1959, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis;

- Monsieur Antoine BASTIAN, directeur de société, né à Nassau (Bahamas), le 23 novembre 1965, demeurant à Nassau N-9058, East Bay Street 308, Nassau, New Providence (Bahamas),

comme nouveaux administrateurs de la société.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire:

La société à responsabilité limitée KOBUS à r.l., ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, R.C.S. Luxembourg numéro B 84077,

comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Romain ZIMMER, Myriam DERAIDEUX, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2010. Relation GRE/2010/4364. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005226/119.

(110004899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Allia N° 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.711.

—
EXTRAIT

Le siège social de l'associé, la société ALLIA (GIBRALTAR) LIMITED, «Limited company», constituée et régie selon les lois de Gibraltar, immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 98286, a été transféré en date du 16 juillet 2010, du 206 Main Street, Gibraltar au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011004107/15.

(110004684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Felula S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 138.970.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021484/9.

(110025214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Cottbus Property Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.811.

—
L'adresse de l'associé inscrit au Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 5889658 est désormais la suivante:

COTTBUS PROPERTY PARTNERSHIP (GP) LIMITED

35, Grosvenor Street

W1K 4QX Londres

Grande-Bretagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2011004201/15.

(110004691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

European Education Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 125.331.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Associés du 14 Décembre 2010 que la Société a décidé:

- 1/ de nommer un nouveau gérant avec effet au 14 Décembre 2010 et pur durée illimitée: Mr. Michael Davy, gérant de société, née le 11 janvier 1961, demeurant au Gresham Gardens 34, Golders Green, London NW11 8PD, United Kingdom
- 2/ de nommer KPMG Audit S.a r.l., ayant son siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que personne chargée du contrôle des comptes ("réviseur d'entreprises agréé"), jusqu'à la approbation des comptes du 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Pour la Société

Jana Oleksy

Référence de publication: 2011004244/18.

(110004566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Senta Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 118.249.

—
Cession de parts sociales

En vertu d'un acte de cession sous seing privé en date du 31 janvier 2011, l'associé unique, la société AELSION INVESTISSEMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 68.040, a cédé la totalité des parts sociales de la société, soit 125 parts sociales, à la société WONDERLEE TECHNOLOGIES LIMITED, société de droit bélizéen, ayant son siège social à Withfield Tower, Third Floor, 4792 Coney Drive, P.O Box 1777, Belize City, Belize et inscrite au Registre de Commerce de Belize sous le numéro IBC 89,623, représentée par Monsieur Guillaume Winckel, en sa qualité d'administrateur unique

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} février 2011

L'associé unique a décidé de révoquer le mandat de gérant de Monsieur Angelo ZITO, et de nommer comme nouveau gérant, en son remplacement, Monsieur Rudolph SANDRETTI, né le 13 Août 1963 à Vesoul (France), demeurant personnellement à L-8025 Strassen, 15, rue de l'Eglise.

Le nouveau gérant est nommé pour une durée illimitée et a pouvoir de signature individuelle pour engager la société.

L'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

Référence de publication: 2011019786/21.

(110023187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

ekos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 157.733.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) La société civile professionnelle «BALLINI PITT & PARTNERS ARCHITECTES S.C.», ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 39, Val St. André, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro E 996,

ici représentée aux fins des présentes par ses deux gérants à la gestion journalière, à savoir:

- a) Monsieur Roger PITT, architecte, demeurant à Luxembourg;
- b) Monsieur Gilbert BALLINI, architecte, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur Roger PITT, prénommé sub a), étant lui-même représenté par Monsieur Gilbert BALLINI, prénommé sub b), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 9 décembre 2010, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

2) Monsieur Raymond KOLKES, expert en énergétique, demeurant à L-7794 Bissen, 1, rue Martin Greisch.

3) Monsieur Jürgen KLAUS, ingénieur diplômé, demeurant professionnellement à D-54296 Trier, Max-Planck Strasse, 8.

Lesquels comparants ont requis le Notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination, Durée, Siège social, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise, régie par les présents statuts et dénommée «ekos S.A.».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Pontpierre.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacé à l'intérieur de la commune par décision du conseil d'administration.

Art. 4. La société a pour objet l'exercice en commun de la profession d'ingénieur-conseil et de professions connexes dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec les règles déontologiques de l'OAI.

A ce titre, elle peut accomplir, toutes opérations et activités se rapportant à l'ingénierie et à l'environnement et notamment les études environnementales, la conception et les études d'immeubles, d'infrastructures et d'ouvrages d'art, la direction de chantiers, les missions de coordination, de programmation, d'évaluation, de contrôle, d'expertise, de management, de réalisation de projets et la coordination en matière de sécurité et de santé.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières, industrielles ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Dans la mesure de la compatibilité avec les règles de l'OAI, la société peut s'intéresser par toute voie dans des entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son objet social.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale de l'ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

Cession, Droit de préemption

Art. 5.

a) La cession d'actions à titre gratuit ou à titre onéreux à un autre actionnaire est libre.

b) La cession d'actions à titre gratuit ou à titre onéreux à un non-actionnaire n'est autorisée que si elle est en conformité avec la législation relative à l'organisation de la profession d'ingénieur et avec les dispositions qui vont suivre.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à titre gratuit ou à titre onéreux (le cédant) à un non-actionnaire doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée (l'avis de cession) en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée et le cas échéant, les noms, prénoms, profession et domicile du ou des cessionnaires proposés ainsi que l'offre de prise ferme par écrit de ceux-ci.

Dans les huit jours de la réception de l'avis de cession, le conseil d'administration transmet par lettre recommandée une copie de celui-ci aux actionnaires autres que le cédant qui auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée.

Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires.

Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. Le conseil d'administration informe dans un délai de huit jours par lettre recommandée les actionnaires ayant exercé un droit de préemption du droit de non-préemption exercé éventuellement par d'autres actionnaires.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les quinze jours de l'envoi de l'avis de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les dispositions de l'alinéa 4 du présent article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours commençant à courir dès l'envoi par le conseil d'administration de l'information concernant les actionnaires n'ayant pas exercé leur droit de préemption.

Les actionnaires exerçant leur droit de préemption pourront à leur choix acquérir les actions, soit au prix indiqué dans l'avis de cession et donc offert par un tiers intéressé, soit à la valeur nette de l'action telle qu'elle aura été déterminée par les actionnaires lors de la dernière assemblée générale.

Le droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

Dans un délai de deux mois courant à partir de l'avis de cession émis, le conseil d'administration doit approuver ou refuser le transfert des actions n'ayant pas fait l'objet de l'exercice d'un droit de préemption.

Si le conseil d'administration ne refuse pas le transfert des actions dans ce délai, celui-ci est considéré comme approuvé.

Si le conseil d'administration refuse le transfert des actions, il devra, dans un délai de deux mois commençant à la date de son refus, soit trouver lui-même un acheteur pour les actions offertes, soit faire racheter les actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi.

Si le conseil d'administration ne trouve pas d'acheteur ou si la société ne rachète pas les actions offertes dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé pour autant que fait à une personne admissible suivant la réglementation de l'OAI.

c) La transmission d'actions pour cause de mort à un non-actionnaire n'est autorisée que si elle est conforme à la législation relative à l'organisation de la profession d'ingénieur. Si la transmission d'actions est contraire à la législation sur la profession d'ingénieur, le cessionnaire s'oblige à céder ses actions aux autres actionnaires suivant les dispositions suivantes.

En cas de non conformité à la législation sur la profession d'ingénieur, le conseil d'administration informera, dans les huit jours du constat fait par lui de la non-conformité par lettre recommandée (l'avis de cession) les autres actionnaires en indiquant le nombre des actions à céder, les noms, prénoms du cédant ainsi que le prix réclamé par ce dernier.

Chaque actionnaire a le droit d'acquérir des actions proportionnellement au nombre d'actions possédées par lui.

L'actionnaire qui entend exercer son droit d'acquérir doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les quinze jours de l'envoi de l'avis de cession, faute de quoi il est déchu de son droit d'acquérir.

Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit d'acquérir accroît celui des autres. Le conseil d'administration informe dans un délai de huit jours par lettre recommandée les actionnaires ayant exercé leur droit d'acquérir du non exercice de ce droit par d'autres actionnaires.

Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement du droit d'acquérir, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours commençant à courir dès l'envoi par le conseil d'administration de l'information concernant les actionnaires n'ayant pas exercé leur droit d'acquérir.

Les actionnaires exerçant leur droit d'acquérir pourront à leur choix acquérir les actions, soit au prix indiqué dans l'avis de cession, soit à la valeur nette de l'action telle qu'elle aura été déterminée par les actionnaires lors de la dernière assemblée générale.

Le droit d'acquérir pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

En cas de non exercice de tous les droits d'acquérir, le conseil d'administration devra, au cas où la législation professionnelle n'était toujours pas respectée, dans un délai de deux mois, commençant à courir à la date de l'expiration du délai de l'exercice du droit d'acquérir respectivement commençant à courir à la date de l'expiration du délai du droit d'acquérir accru en cas de notification de l'accroissement du droit d'acquérir, soit trouver lui-même un acheteur pour les actions dont le droit d'acquérir n'a pas été exercé, soit faire racheter les actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi.

Capital social, Actions

Art. 6. Le capital souscrit est fixé à trente-quatre mille euros (€ 34.000,-), représenté par mille trois cent soixante (1.360) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder à l'acquisition de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions de la société ne pourront pas être mises en gage par le détenteur en faveur de tiers.

Administration, Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut renouveler leur mandat ou les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat est fixé par l'assemblée générale de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut participer aux réunions du conseil par conférence call, par téléphone vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui entrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi est de la compétence du conseil d'administration.

Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et donner mainlevée avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, e-mail ou télécopie étant admis.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la séance qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs.

La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière et le premier Président du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois d'avril à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Les convocations ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 11. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 12. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires détermine à chaque fois qu'elle se réunit la valeur à attribuer aux actions composant le capital social.

Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la constitution du fonds de réserve légal.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acompte sur dividende en conformité avec les dispositions légales et conditions reprises à l'article 72.2. de la loi sur les sociétés commerciales.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Dissolution, Liquidation

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise comme en matière de modification des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

L'actionnaire détenant à lui seul toutes les actions peut décider de dissoudre la société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus de la société.

Loi applicable

Art. 16. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription

Les mille trois cent soixante (1.360) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société «BALLINI PITT & PARTNERS ARCHITECTES S.C.», préqualifiée, six cent quatre-vingts actions	680
2) Monsieur Raymond KOLKES, préqualifié, trois cent vingt-six actions	326
3) Monsieur Jürgen KLAUS, préqualifié, trois cent cinquante-quatre actions	354
Total: mille trois cent soixante actions	1.360

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente-quatre mille euros (€ 34.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Roger PITT, architecte, né à Hereford (Grande-Bretagne) le 11 juillet 1952, demeurant professionnellement à L-1128 Luxembourg, 39, Val St. André.

b) Madame Marlies LUY-ROMMELFANGEN, architecte, née à Konz (Allemagne) le 24 octobre 1959, demeurant professionnellement à L-1128 Luxembourg, 39, Val St. André.

c) Monsieur Jürgen KLAUS, Diplom-Ingenieur, né à Berlin Schöneberg (Allemagne) le 12 avril 1969, demeurant professionnellement à D-54296 Trier, Max-Planck Strasse, 8.

Monsieur Roger PITT, préqualifié sub a), est nommé Président du conseil d'administration et Madame Marlies LUY-ROMMELFANGEN, préqualifiée sub b), est nommée administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

Monsieur Jürgen KLAUS, préqualifié sub c), a lui seul le droit de signature pour les projets techniques d'ingénierie.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée «KOBUS à r.l.», ayant son siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 84.077.

3) Les mandats des administrateurs, administrateur-délégué, titulaire du droit de signature pour les projets techniques d'ingénierie, président du conseil d'administration et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

4) Le siège de la société est fixé à L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'Ecole.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BALLINI, KOLKES, KLAUS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 décembre 2010. Relation: CAP/2010/4614. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 29 décembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011001283/226.

(11000079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

German Property Portfolio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.758.

L'adresse de l'associé inscrit au Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 5540596 est désormais la suivante:

The German Property Portfolio (GP) Limited
35, Grosvenor Street
W1K 4QX Londres
Grande-Bretagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2011004279/15.

(110004681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

German Property 64 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.801.

L'adresse de l'associé inscrit au Registre de Commerce d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 6195097 est désormais la suivante:

GERMAN PROPERTY PARTNERSHIP 64 (GP) LIMITED
35, Grosvenor Street
W1K 4QX Londres
Grande-Bretagne

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2011004281/15.

(110004696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

GD Fid Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 81.090.

Experta Corporate and Trust Services S.A., Luxembourg, en abrégé Experta Luxembourg, société anonyme, en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social de la société anonyme GD FID LUXEMBOURG SA, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, RCS Luxembourg B-81090, avec effet au 4 février 2011 et résilié la convention de domiciliation.

Luxembourg, le 4 février 2011.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011019566/14.

(110023299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

DOMINGA HOLDING Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 52.247.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020956/10.

(110025455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.